Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 022-212201776-20260304-DEL_20260304_09-DE

Département des Côtes d'Armor
Commune de Pléguien

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 mars 2026

DATE DE LA CONVOCATION :
26 février 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

L'an deux mil vingt-six,
Le quatre du mois de mars à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Pléguien, sous la présidence de Monsieur LE GOUX Philippe, Maire.

Etaient présents :
LE GOUX Philippe, Maire
KEROULLÉ Christine, LE MÉHAUTÉ Claude, TAISSET Maëlig, HERNOT Hervé, Adjoints.
GUEZOU Annick, DERRIEN Marylène, GOAZIOU Fabienne, GLO Stéphanie, BRIAND Yvon, LE BLANC Stéphane, CARON Guillaume, ROUXEL Sylvain, BOCHER Emilie, LE MOAN Bryan, Conseillers Municipaux,

Absents : -

Secrétaire de séance : BOCHER Emilie

Finances communales – Participation au Fonds d'Aide aux Jeunes

Le Maire présente le courrier reçu le 26 janvier 2026 de Madame Christine ORAIN-GROVALET, Vice-Présidente déléguée à l'insertion, à l'action sociale, à l'économie sociale et solidaire et de l'égalité femmes-hommes au sein du Conseil Départemental des Côtes d'Armor. Par ce courrier le Conseil Départemental sollicite notre participation au Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ). Ce fonds a pour objectif de faciliter la démarche d'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 18 à 25 ans de notre territoire ayant des ressources faibles, et ainsi les aider à acquérir une autonomie sociale et professionnelle.

En 2025, une enveloppe de 430 000 € avait été mobilisée grâce à la politique volontariste du Département mais aussi grâce au soutien de la Région (39 000 €) et aux contributions des collectivités locales (83 583 €). Cette enveloppe a permis l'accompagnement de 1 227 jeunes, en matière de subsistance, de logement, de formation, de santé ou encore de mobilité. A titre d'exemple, une contribution de 500 € permet de financer 5 « aides d'urgence » ou 750 € permettent de financer 15 leçons de conduite. Il appartient à l'assemblée de statuer sur ce dossier.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE de contribuer à ce Fonds d'Aide aux Jeunes à hauteur de 250 € ;**
- **AUTORISE le Maire, ou son représentant, à procéder au versement correspondant et à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Fait et délibéré à Pléguien,
Les jours, mois et an susdits
Pour copie conforme,
Le Maire,
Philippe LE GOUX

Emilie BOCHER
Secrétaire de séance